



Conférence de Paris sur le climat : Fiche 5

Date : 26 novembre 2015

Les groupes de négociation à Paris

Différentes appellations sont utilisées dans le cadre des négociations sur le climat. Vous trouvez ci-dessous le nom des groupes de négociation formels, le nom des groupes informels les plus influents et quelques définitions de groupes de pays en vertu de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques.

Dans le cadre des négociations, les États se sont agrégés pour former les groupes formels suivants :

- **Groupe des 77 et la Chine (G77 / Chine).** Ce groupe réunit les pays en développement traditionnels, parmi lesquels le groupe BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Chine et Inde) et le Chili, membre de l'OCDE. Il compte aujourd'hui plus de 130. La présidence est renouvelée chaque année.
- **Union européenne (UE).** Dans les négociations sur le climat, l'UE parle d'une seule voix. La présidence du groupe est assurée par le pays également en charge de la présidence de l'UE.
- **Groupe Parapluie (Umbrella Group UG).** L'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle Zélande, le Kazakhstan, la Norvège, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les États-Unis forment ce groupe. La présidence est assurée par l'Australie.
- **Groupe de l'intégrité environnementale (GIE).** Ce groupe est constitué par le Liechtenstein, le Mexique, Monaco, la Corée du Sud et la Suisse. C'est le seul groupe à réunir à la fois des pays Annexe I et non-Annexe I (cf. ci-dessous). La présidence est assurée par la Suisse.

Au cours des dernières années notamment, de nombreux sous-groupes supplémentaires et coalitions informelles se sont constitués. Ceux-ci prennent une part de plus en plus active aux négociations et gagnent en importance. Le développement inégal des pays du G77 / Chine et les divergences d'intérêt croissantes entre ces derniers en sont la cause. Alors que les négociations avaient jusqu'alors tendance à opposer le bloc des pays industrialisés à celui des pays en développement, les alliances entre États partageant les mêmes intérêts se renforcent de plus en plus. Les principales d'entre elles sont les suivantes :

- **BASIC.** Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine. Depuis tout juste cinq ans, ces pays émergents s'expriment d'une seule voix. La Chine se désolidarise toutefois du bloc en s'alliant avec les États-Unis.
- **Groupe des pays les moins avancés (PMA).** Ce groupe défini par l'ONU est lui aussi de plus en plus actif dans le cadre de la convention sur le climat avec une démarche souvent progressiste, demandant des mesures plus offensives.
- **Alliance des petits États insulaires (AOSIS).** Regroupant une quarantaine d'États insulaires particulièrement concernés par les changements climatiques, cette alliance a un poids important dans les négociations.
- **Association indépendante d'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC).** Le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, le Panama et le Pérou ont formé une coalition forte et progressiste et parlent souvent d'une seule voix lors des négociations.
- **Groupe des pays en développement partageant les mêmes vues (Like Minded Developing Countries, LMDC).** Ce groupe réunit autour de la Chine et de l'Inde une quarantaine de pays qui souhaitent conserver, même après 2020, un système bipartite opposant pays industrialisés traditionnels et pays en développement traditionnels.
- **Dialogue de Carthagène (DC).** Il ne s'agit pas d'un groupe de négociation à proprement parler, mais plutôt d'un forum d'échange rassemblant une quarantaine de pays progressistes de tous les continents. Ceux-ci appellent de leurs vœux un régime climatique international juridiquement contraignant, qui lierait tous les États en fonction de leur responsabilité et de leurs capacités. La Suisse en fait partie depuis 2011.

Définition de la catégorisation des pays sur la base de la convention sur le climat

Les engagements pris dans le cadre de la convention se rapportent à différents groupes d'États, notamment :

- **les pays « Annexe I ».** Ce groupe comprend les pays industrialisés traditionnels et des pays en transition (listés dans l'Annexe I de la convention),
- **les pays « non-Annexe I ».** Il s'agit des États qui ne font pas partie de la liste de l'Annexe I. Ce sont traditionnellement les pays en développement, mais pas nécessairement les pays les plus pauvres. Ce groupe comprend en effet des États comme la Chine, la Corée, l'Arabie saoudite ou Singapour. Tous les pays non-Annexe I sont considérés dans les négociations sur le climat comme des pays en développement.